



COMMUNICANTES



Bulletin de la Fraternité Saint-Pierre dans l'Archidiocèse de Lyon

—
Collégiale Saint-Just

Numéro 142 – Novembre 2021 – 1 euro



JE CROIS EN L'ÉGLISE UNE, SAINTE, CATHOLIQUE ET APOSTOLIQUE

Chers Paroissiens de Saint-Just,

Comment un chrétien, un catholique, pourrait-il demeurer insensible aux drames qui secouent l'Église, depuis déjà longtemps, mais d'une manière spécialement visible ces dernières semaines ? Quel fils ne souffrirait-il pas de voir sa mère bafouée, salie, déchirée par ses propres enfants, et surtout ne l'en aimerait-il pas davantage ?

« Personne n'a vu autant que sainte Catherine de Sienne les misères des gens d'Église : "*demoni incarnati*" disait-elle de certains prélats ; et personne n'a autant aimé l'Église » relève le cardinal Journet, pour nous inviter nous aussi à

« l'aimer et la faire resplendir telle qu'elle est en elle-même : *"pure, sainte, sans tâche et immaculée"* (Eph. 5, 27). Quand on a compris qu'elle renferme des pécheurs mais pas de péché, alors on peut l'aimer ainsi, comme l'Épouse de l'Agneau ; on sait qu'elle est déjà à moitié dans les cieux et que c'est pour cela que l'apôtre saint Jean la représente comme descendant d'auprès de Dieu jusqu'à nous. Qui vit ces révélations divines, sait qu'il a pour compagnons réels les anges et les saints ; il le sent d'une manière plus réelle chaque jour. »



Et voici que providentiellement, l'année liturgique nous invite à aller plus avant dans ce mystère de l'Église, en nous faisant célébrer ses composantes invisibles : l'Église triomphante le jour de la Toussaint, et l'Église souffrante le lendemain et les jours qui suivront. Ne manquons pas de répondre à cet appel : vivons dans la compagnie des bienheureux (pourquoi ne pas prendre la résolution de lire une vie de saint ce mois-ci ?), et partageons nos prières, nos sacrifices, nos souffrances, nos mérites, avec les âmes du Purgatoire : hâtons, dans la mesure de nos moyens, leur triomphe et leur accès au parfait bonheur du Ciel. Ce faisant, nous obtiendrons de nos amis de l'au-delà une intercession puissante pour nous aider à être fidèles dès ici-bas.

« Nous vivons, nous dit Journet, à des heures où il faudrait, nous enfants dans l'Eglise, vivre comme des grands saints : c'est sur nous que repose la responsabilité de sauver le monde de maintenant. »

Avec l'Eglise et en son nom, animés de ses grands désirs, répétons au Seigneur : « *Deus in adiutorium meum intende ! Domine, ad adjuvandum me festina !* » Dieu, venez à mon aide ! Seigneur, hâtez-vous de me secourir !

abbé Paul Giard, fssp
chapelain.



CHRONIQUE DE LA COMMUNAUTE

OCTOBRE 2021

Samedi 2 octobre

Monsieur Jean Haldi, fidèle de la communauté de St-Just est enterré dans notre collégiale. De nombreux paroissiens se rendent à ses funérailles pour le confier à la miséricorde de Dieu.

Dimanche 3 octobre

Nous solennisons la fête de Notre-Dame du Rosaire.

Dimanche 10 octobre

La communauté renouvelle sa consécration au Cœur Immaculé de Marie. Depuis 3 ans maintenant, la statue de Notre-Dame « de chez nous » porte en effet autour du cou un cœur de vermeil, cœur qui contient la liste des noms d'une centaine de familles et de paroissiens qui s'y sont consacrés.

Mercredi 6 octobre

Monsieur l'abbé Jacques Olivier rejoint la communauté des prêtres de la Fraternité Saint-Pierre à Lyon. Il résidera à la Maison Padre Pio et sera parmi nous jusqu'en juin. Nous lui souhaitons la bienvenue !

Samedi 23 octobre

Les abbés Giard, Sow et Lion assistent aux tonsures et prises de soutane de seize candidats au sacerdoce au Séminaire de la Fraternité à Wigratzbad (Bavière). C'est aussi le premier jour des vacances scolaires de la Toussaint.

Lundi 25- vendredi 29 octobre :

Mis à part l'abbé Sow, qui assure la permanence, les prêtres de la Maison Padre Pio participent à la session annuelle des prêtres de la Fraternité Saint-Pierre à Sées en Normandie. L'occasion de se retrouver fraternellement et d'évoquer des sujets d'actualités.

abbé Hubert Lion, fssp



UN INFLUENT PAROISSIEN DE SAINT-JUST AU XIXE SIECLE



photo P.P.

Dans le couloir qui conduit à la chapelle Saint-Just, à la base de l'ancien clocher, on remarque, sur le mur de gauche, une grande plaque, sous l'invocation de *D[eo] O[ptimo] M[aximo]*, A Dieu Très Grand et Très Bon, à la mémoire de **Jean Pierre Garcin** et de son épouse **Marie Pupier**. La longue durée de sa vie (92 ans, 91 en réalité) et, surtout, de ses fonctions de membre de la fabrique chargée d'administrer les biens et les revenus paroissiaux (64 ans) amène à penser qu'il a occupé dans la paroisse une position importante et durable.

A la date du 24 mai 1776, jour de la Pentecôte, on trouve en effet, dans les registres paroissiaux de Saint-Just, l'acte de baptême de Jean Pierre Garcin, né

deux jours auparavant, fils du sieur Pierre Garcin, marchand, et de demoiselle Marguerite Blanc, ayant pour parrain le sieur Jean Robert, cousin issu de germain de son père, et pour marraine, du côté maternel, la demoiselle Françoise Blanc.

A partir de là, on peut à la fois remonter et descendre le cours du temps, sans prétendre toutefois à l'exhaustivité d'une généalogie ascendante et descendante et en se limitant aux XVIII^e et XIX^e siècles.

Quelques années auparavant, le 3 juillet 1770, a été célébré à Saint-Just le mariage du sieur **Pierre Garcin** avec Marguerite Blanc, tous deux domestiques à Lyon. Il est précisé dans l'acte qu'un contrat de mariage a été signé le 23 juin et que le marié a produit une remise du vicaire de Saint-Nizier. L'un des témoins est Jacques Garcin, frère du marié.

L'acte indique en outre que le père du marié, Jean Baptiste Garcin, décédé, était laboureur à Furmeyer, un petit village du Dauphiné dans l'actuel département des Hautes-Alpes aux environs de Veynes.

Si l'on cherche maintenant dans les archives départementales des Hautes-Alpes, on trouve, dans les registres paroissiaux de Furmeyer, l'acte de baptême de **Pierre Garcin**, le 28 juin 1744, l'acte de mariage, le 15 novembre 1729, de ses parents, « honnêtes parties » **Jean Baptiste Garcin**, de la paroisse de Veynes, et Françoise Blanc, de Furmeyer, et l'acte de sépulture de celui-ci, le 8 avril 1768 à l'âge de 62 ans. En remontant encore d'une génération, on a l'acte de baptême de ce même Jean Baptiste Garcin le 13 mars 1703, mais cette fois-ci à Veynes, fils de **Jean Garcin**, ménager, autrement dit laboureur, et de Marie Garcin. Jean Garcin est qualifié de cardeur de laine dans l'acte de baptême de deux autres fils, Antoine Garcin, le 19 février 1699, et Pierre Garcin, le 22 juin 1696. Il est précisé qu'il est du hameau des Paroires. Le 16 février 1687, est baptisée une fille, Madeleine Garcin.

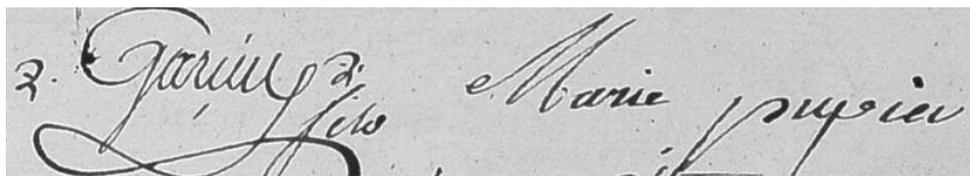
Jean Baptiste Garcin est le père de plusieurs enfants, tous nés à Furmeyer : Jean Garcin (1731), Louise (1734), Catherine (1735), Jacques (1738), les jumeaux Claude et Marie (1741), Pierre (1744), qui semble être le dernier.

Jacques et Pierre Garcin doivent retenir particulièrement l'attention, car ils migrent à Lyon, Jacques d'abord, Pierre, plus jeune de six ans, ensuite. **Jacques Garcin** entre au service de Louis Rambaud, écuyer, secrétaire du roi, maison et couronne de France, et réside alors dans la paroisse Saint-Pierre-Saint-Saturnin, mais c'est à Saint-Just qu'il épouse, en 1774, Madeleine Berthaud, venue de Brindas et marchande mercière rue des Farges, et c'est là qu'il devient marchand mercier à son tour. De ce mariage naissent à Saint-Just plusieurs enfants : Jean Baptiste (1775), Marguerite (1776), Louis (1777), dont le parrain est Louis Rambaud déjà cité, Jean Jacques (1778), Jeanne Marie (1781). Son épouse meurt en 1797 et lui en 1806.

Quant à **Pierre Garcin**, il est d'abord domestique à Lyon dans la paroisse Saint-Nizier, mais, comme son frère, c'est à Saint-Just qu'il épouse le 3 juillet 1770 Marguerite Blanc, née à Écully. Il s'établit lui aussi comme marchand drapier rue des Farges. Il est le père de plusieurs enfants : Marie (1771), Laurence (1772), Marie Anne (1774), Jean Pierre (1776). Il meurt le 17 septembre 1803 à Lyon, à l'âge de 59 ans, et sa veuve, Marguerite Blanc, le 11 février 1810 à l'âge de 65 ans.

Sa fille aînée, nommée **Marie Françoise Garcin** dans son acte de mariage, épouse le 15 janvier 1793 Emmanuel Voron, marchand 111, rue des Farges, dont le père, Noël Voron, est lui aussi marchand drapier et dont les frères sont l'un, Claude, notaire, l'autre, Benoît, négociant.

On retrouve après elle **Jean Pierre Garcin**, né le 24 mai 1776, marié à Charbonnières, le 11 juillet 1802, avec **Marie Pupier**. Celle-ci, née le 31 juillet 1783 à Charbonnières, est la fille de Benoît Pupier, cultivateur, d'une famille de Charbonnières, et d'Anne Farge, d'une famille de Limonest. Elle meurt à Lyon le 13 octobre 1847 à l'âge de 64 ans.

A photograph of a handwritten document. On the left, the name 'Jean Pierre Garcin' is written in a cursive script, with a small '2.' above it. To the right, the name 'Marie Supieau' is written in a similar cursive style.

De cette union sont issus douze enfants, tous nés à Lyon, huit garçons et quatre filles, que nous révèlent les actes d'état civil prenant le relais des actes paroissiaux : Pierre (1803) et Benoît (1804), qui semblent être morts en bas âge, un autre Benoît (1805), Pierre Benoît (1806), Joseph François (1808), Emmanuel (1809), Andrée Antoinette (1810), Claudine (1812), Antoinette (1813), Claude Jean Nicéphore (1815), Jean François (1817), Andrée Marie (1820).

Dans la longue série d'actes concernant Jean Pierre Garcin et les membres de sa famille, il est mentionné d'abord comme marchand drapier ou négociant, avant qu'il ne se retire des affaires dans les années 1840 pour vivre désormais de ses rentes.

Il est intéressant également d'observer la manière dont ses enfants ont été établis. La plupart des fils continuent à pratiquer le négoce, avec ou après leur père à Saint-Just ou ailleurs dans Lyon, mais un autre fils devient notaire à Saint-Etienne et épouse la fille d'un avocat, également maire de cette ville. L'un des frères épouse la fille d'un notaire, les autres des filles de propriétaires rentiers de Lyon ou de la région. Trois des filles épousent des négociants. L'une d'elles, devenue veuve, se remarie avec un magistrat de la cour d'appel de Riom, par ailleurs conseiller général de la Loire. La quatrième épouse un commissaire-priseur.

Jean Pierre Garcin a d'abord résidé rue des Farges. On le trouve ensuite, du milieu des années 1830 à la fin des années 1840, au 33, rue du Juge de Paix (l'actuelle rue Roger Radisson), puis il revient rue des Farges.

À ce propos, on remarque que le 39, rue des Farges, qui est le lieu de son dernier domicile et de son décès, n'est autre que le grand immeuble qui forme l'angle gauche de la rue et de la place située devant l'église Saint-Just, dont il était ainsi le voisin immédiat. Cette maison a fait partie d'un lot de trois acquis en 1791

par Noël Voron, auquel Jean Pierre Garcin était allié par le mariage de sa sœur aînée Marie Françoise, au moment où les biens du chapitre et de la cure de Saint-Just étaient mis en vente comme biens nationaux, cependant qu'en 1794 les fils Voron achetaient maison, cour et jardin dans cette même rue des Farges, ainsi que le terrain de l'ancien cimetière paroissial. Pierre Garcin lui-même s'est, en 1791, porté acquéreur de bâtiments et de terres à Ecully. On le voit en outre cité, dans les registres des délibérations municipales de Lyon, en 1798-1799, « parmi les citoyens qui ouvriront l'assemblée des négociants, banquiers, marchands, fabricants et manufacturiers » et « sur la liste des membres du jury d'accusation et de jugement ». Les registres des délibérations du conseil municipal font état¹ de sa participation avec d'autres propriétaires du quartier à un projet de marché couvert pour la vente du bétail sur la terrasse inférieure de la place des Minimes, mais, malgré l'intérêt montré par les autorités, il semble bien que le projet n'ait pas abouti.

Il est plus tard signalé comme administrateur de la Providence Caille.

Il faudrait évidemment recourir à d'autres documents pour compléter cette étude. Les renseignements recueillis sont cependant suffisants pour éclairer, à travers cet exemple, les processus de migration au départ d'une montagne surpeuplée vers la grande ville, d'élargissement et d'élévation du réseau de relations, d'ascension sociale par le jeu de l'esprit d'entreprise et du sens des affaires, de recherche et d'acquisition de la respectabilité et de la notabilité par le biais des alliances matrimoniales, d'intégration dans la vie locale.

Pierre Pueyo
2 août 2020

¹ Séance du 25 janvier 1828, AML 1217 WP 47, pp. 88-94.

ORDO LITURGIQUE

NOVEMBRE 2021



Lundi 1^{er} novembre

Toussaint, 1^{ère} classe, Blanc

Mardi 2 novembre : Commémoration de tous les fidèles défunts, 1^{ère} classe, Noir

Mercredi 3 novembre : Saint Genès, évêque de Lyon, 3^{ème} classe, Blanc

Jeudi 4 novembre : Saint Charles Borromée, évêque et confesseur, 3^{ème} classe, Blanc

Vendredi 5 novembre : Fête des Saintes Reliques, 3^{ème} classe, Blanc

Samedi 6 novembre : Fête de la Dédicace, 1^{ère} classe, Blanc

Dimanche 7 novembre

24^{ème} dimanche après la Pentecôte, 2^{ème} classe, Vert

Lundi 8 novembre : de la férie, 4^{ème} classe, Vert

Mardi 9 novembre : Dédicace de l'Archibasilique du Très-Saint-Sauveur, 2^{ème} classe, Blanc

Mercredi 10 novembre : Saint André Avellin, confesseur, 3^{ème} classe, Blanc

Jeudi 11 novembre : Saint Martin, évêque et confesseur, 2^{ème} classe, Blanc

Vendredi 12 novembre : Saint Martin I^{er}, pape et martyr, 3^{ème} classe, Rouge

Samedi 13 novembre : Saint Didace, confesseur, 3^{ème} classe, Blanc

Dimanche 14 novembre

25^{ème} dimanche après la Pentecôte, 2^{ème} classe, Vert

Lundi 15 novembre : Saint Albert le Grand, évêque, confesseur et docteur, 3^{ème} classe, Blanc

Mardi 16 novembre : Saint Eucher, évêque de Lyon, 3^{ème} classe, Blanc

Mercredi 17 novembre : Saint Grégoire le Thaumaturge, évêque et confesseur, 3^{ème} classe, Blanc

Jeudi 18 novembre : Dédicace des Basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul, 3^{ème} classe, Blanc

Vendredi 19 novembre : Sainte Elisabeth de Hongrie, reine et veuve, 3^{ème} classe, Blanc

Samedi 20 novembre : Saint Félix de Valois, confesseur, 3^{ème} classe, Blanc

Dimanche 21 novembre

26^{ème} dimanche après la Pentecôte, 2^{ème} classe, Vert

Lundi 22 novembre : Sainte Cécile, vierge et martyre, 3^{ème} classe, Rouge

Mardi 23 novembre : Saint Clément I^{er}, pape et martyr, 3^{ème} classe, Rouge

Mercredi 24 novembre : Saint Jean de la Croix, confesseur et docteur, 3^{ème} classe, Blanc

Jeudi 25 novembre : Sainte Catherine, vierge et martyre, 3^{ème} classe, Rouge

Vendredi 26 novembre : Saint Sylvestre, abbé, 3^{ème} classe, Blanc

Samedi 27 novembre : de la sainte Vierge au samedi, 4^{ème} classe, Blanc

Dimanche 28 novembre

1^{er} dimanche de l'Avent, 1^{ère} classe, Violet

Lundi 29 novembre : de la férie, 3^{ème} classe, Violet

Mardi 30 novembre : Saint André, apôtre, 2^{ème} classe, Rouge

Mercredi 1^{er} décembre : de la férie, 3^{ème} classe, Violet

Jeudi 2 décembre : Sainte Bibiane, vierge et martyre, 3^{ème} classe, Rouge

Vendredi 3 décembre : Saint François-Xavier, confesseur, 3^{ème} classe, Blanc

Samedi 4 décembre : Saint Pierre Chrysologue, évêque, confesseur et docteur, 3^{ème} classe, Blanc

Dimanche 5 décembre

2^{ème} dimanche de l'Avent, 1^{ère} classe, Violet

- QU'EST-CE QUE DIEU ? -

Introduction

Le symbole de Nicée commence par ces paroles : « Je crois en Dieu. » Croire en un Dieu unique fut le fondement de l'enseignement divin (c'est-à-dire de la Révélation) dans l'Ancien Testament. Dieu existe et il est unique : il n'y a qu'un seul Dieu.

« Ecoute Israël : le Seigneur notre Dieu est le seul Seigneur. Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton pouvoir. Que ces paroles que je te dicte aujourd'hui restent dans ton cœur. Tu les répèteras à tes fils. » (*Deut. 6, 4*)

L'existence de Dieu

L'existence de Dieu peut être connue des hommes de deux manières différentes :

- par la Révélation que Dieu a faite aux hommes, Révélation que nous trouvons dans l'Écriture Sainte et la Tradition ;
- par la raison humaine.

L'homme peut arriver à connaître les choses par les sens et par l'intelligence.

- par les sens, l'homme connaît les choses matérielles : cet arbre dans le jardin, telle personne dans la rue...
- par l'intelligence, l'homme connaît les choses immatérielles. Certaines sont évidentes, d'autres se découvrent par le calcul, la réflexion, comme par exemple, le bien, le mal, l'honneur, la vertu, le devoir, les lois de la nature, etc.

1- L'homme, en partant de ce qu'il voit dans le monde et en utilisant sa seule intelligence, peut connaître certaines vérités religieuses « naturelles » (par opposition aux vérités « surnaturelles »).

Ainsi, l'homme peut trouver avec sa seule intelligence :

- l'existence de Dieu et certains de ses attributs (ses qualités) comme sa puissance, sa bonté, sa sagesse.

- l'existence de l'âme spirituelle de l'homme : elle est donc immortelle à la différence du corps.

- le culte à rendre à Dieu : adoration, prière, etc.

Bien des siècles avant Jésus-Christ, des philosophes païens avaient découvert ces vérités religieuses naturelles.

Cette possibilité de connaissance naturelle de certaines vérités religieuses nous est confirmée par le Magistère de l'Église : « La sainte Église notre mère, tient et enseigne que Dieu, principe et fin de toutes choses, peut être connu avec certitude par la lumière naturelle de la raison humaine à partir des choses créées, car « depuis la création du monde, ce qu'il y a d'invisible se laisse voir à l'intelligence grâce à ses œuvres. » (Rm. 1, 20) » (*Concile Vatican I, Dei Filius*)

2- Les preuves de l'existence de Dieu

L'existence de Dieu fait partie des vérités accessibles à la raison. Il existe plusieurs preuves (cf. les 5 voies de Saint Thomas d'Aquin) mais nous allons en exposer ici rapidement une seule : la preuve par l'ordre du monde.

Cette preuve est le fruit d'une démonstration qui se résume ainsi :

a) « Toute ordre est l'œuvre d'une intelligence. »

Cela est facile à montrer. Prenons par exemple, l'ordre des lettres pour former les mots. Si l'on découpait toutes les lettres d'un gros livre et qu'on les jetait en l'air, qui oserait prétendre que le hasard pourrait les faire retomber dans l'ordre et former le texte complet du livre ? Personne, car il est évident qu'il a fallu l'intelligence d'un auteur pour ordonner les lettres et en faire un texte cohérent. En effet, le fruit du hasard est toujours le désordre, le chaos et le fouillis. Il est donc clair que tout ordre est l'œuvre d'une intelligence.

b) « Or, il y a dans le monde (et dans tout l'univers) un ordre admirable. »

Cela n'a même pas besoin d'être démontré, il suffit de constater les lois de la nature, ainsi que l'ordre et l'harmonie parfaite de l'univers entier : de l'infiniment grand à l'infiniment petit. C'est ce qui faisait chanter le roi David : « Les cieux racontent la gloire de Dieu. » (*Ps. 18*)

c) « Nous pouvons donc conclure que l'ordre du monde ne peut s'expliquer sans une intelligence ordonnatrice que nous appelons Dieu. »

3- Quelques erreurs sur l'existence de Dieu

On appelle ceux qui n'admettent pas l'existence de Dieu, des « athées ». Mais il existe de nombreuses formes d'athéisme dont les principales sont :

- le rationalisme : à la suite de Descartes, ils pensent que la raison est la seule source de connaissance réelle. Les articles de foi et la Sainte Ecriture doivent être soumis à la raison humaine, et tout ce qui les dépasse est évidemment faux...

- le matérialisme : les athées matérialistes prétendent qu'il n'existe rien en dehors de la matière.

- l'agnosticisme : les agnostiques affirment qu'on peut connaître uniquement ce que nos sens perçoivent (la vue, le toucher, etc.). Or, s'il existe, Dieu est esprit donc inaccessible à nos sens. Donc on ne peut le connaître.

Notons en conclusion de ce que nous venons de dire, cette parole de saint Augustin : « Nul ne nie Dieu, s'il n'a intérêt à ce qu'il n'existe pas. »

La nature de Dieu

Nous savons que Dieu existe. Pour mieux le connaître, il faut essayer de savoir ce qu'il est, c'est-à-dire quelle est sa nature.

Le concile Vatican I définit Dieu ainsi au début de *Dei Filius* : « La sainte Eglise catholique apostolique romaine croit et professe qu'il y a un seul Dieu vrai et vivant, créateur et Seigneur du ciel et de la terre, tout-puissant, éternel, immense, incompréhensible, infini en intelligence, en volonté et en toute perfection. Vu qu'il est une substance spirituelle unique et singulière, absolument simple et immuable, il faut affirmer qu'il est distinct du monde en réalité et par essence, qu'il est parfaitement heureux en lui-même et par lui-même, et qu'il est ineffablement élevé au-dessus de tout ce qui est et peut se concevoir en dehors de lui. »

En résumé, Dieu est l'être infiniment parfait, unique et personnel.

1- Dieu est l'Être parfait

Il n'a jamais eu et n'aura jamais besoin de personne : il est parfaitement heureux en lui-même et par lui-même. De toute éternité, il est « celui qui est » comme il se nomme lui-même à Moïse. (Ex. 3, 14). Il est celui qui subsiste par lui-même.

2- Dieu est unique

Unique parce qu'il est l'Être infiniment parfait. Prétendre qu'il y a deux êtres infiniment parfaits serait une absurdité car il faudrait qu'ils soient différents et donc chacun posséderait quelque chose que n'a pas l'autre ; donc aucun ne serait parfait. Il ne peut donc exister plusieurs dieux.

3- Dieu est personnel

L'univers et tous les êtres qui le composent sont l'œuvre de Dieu mais Dieu ne se confond pas avec eux ; il les domine. Dieu est intelligence et volonté ce qui caractérise toute personne.

Les attributs de Dieu

Le mot « attributs » divins signifie « qualités » attribuées à Dieu. Dieu étant l'Être parfait, le mot « attributs » veut dire ici perfections.

1- Les attributs négatifs

Ils sont des qualités de Dieu que les créatures ne peuvent pas posséder :

- la simplicité : Dieu est simple, c'est-à-dire qu'il n'est pas composé d'éléments comme les corps matériels. Dieu est simple parce qu'il est pur esprit et qu'il n'a pas de corps. « Dieu est esprit et ceux qui l'adorent doivent l'adorer en esprit et en vérité. » (Jn. 4, 24)

- l'immutabilité : Dieu ne peut pas changer ; en effet, si l'on change, c'est pour acquérir une perfection que l'on n'a pas ou bien perdre celle que l'on a déjà. Si donc Dieu n'était pas toujours le même, il ne serait pas l'Être nécessaire (c'est-à-dire qui ne peut pas ne pas être) et parfait.

- l'éternité : « Je suis l'alpha et l'omega, le commencement et la fin, celui qui est, qui était et sera. » (Ap. 1, 8)

Parce que Dieu est immuable, il n'y a pas d'avant ni d'après, il n'a pas de succession. Dieu est donc dans cet instant qui ne passe pas, un présent perpétuel, que nous appelons l'éternité.

- l'immensité : Dieu est immense par sa science (il sait tout), par sa puissance (il peut tout) et par son être (il est partout). Mais Dieu est partout à la manière d'un esprit et non d'un corps (qui occupe un lieu déterminé). L'action de Dieu s'exerce au ciel (pour récompenser les bons), en enfer (pour punir les mauvais), sur terre et en tout lieux (pour veiller sur les créatures et leur conserver l'existence qu'il leur a donnée).

2- Les attributs positifs

Ils sont des qualités de Dieu qui se trouvent aussi chez des créatures mais qui existent en Dieu d'une manière infinie :

- l'intelligence : l'intelligence de Dieu est infinie, sans aucune erreur, aucune ignorance, aucune incertitude (que nous pouvons trouver en revanche, dans l'intelligence humaine). Dieu connaît tout de manière infallible : les êtres qui ont été, qui sont et qui seront.

Dieu connaît même les futurs libres qui dépendent uniquement de la liberté de l'homme. Rien n'échappe à Dieu, pas même les pensées les plus secrètes, puisqu'il est la source de tout ce qui est.

Attention : on entend souvent cette objection : « Dieu prévoit que je me damnerai ou que je me sauverai, donc je ne suis pas libre... »

Réponse : le fait de prévoir un événement n'est nullement la cause de cet événement. Dieu connaît les choses hors du temps, mais cela n'enlève en rien ma liberté et ma responsabilité. Par exemple : je vois un aveugle marcher vers un ravin. Je prévois qu'il va tomber et se tuer. Allez vous conclure que ma prévision a été la cause de sa chute et de sa mort ?

- la volonté : la volonté divine est infiniment parfaite et toute-puissante. Mais cela ne veut pas dire que Dieu pourrait vouloir des choses absurdes (un cercle carré par exemple) car ce serait contraire à sa sagesse.

De plus, Dieu ne veut pas le mal ni les choses mauvaises, il ne fait que les permettre. En effet, le mal (et le péché) est fondamentalement une absence de bien et un éloignement de Dieu. Dieu est le bien parfait et absolu : il ne peut vouloir ce qui est contraire à lui.

- l'amour : saint Jean nous dit : « Dieu est amour. » (1 Jn. 4, 8) Puisqu'il est infiniment parfait, Dieu s'aime ; il aime également ses créatures qui reflètent ses perfections divines.



On pourrait encore citer : la bonté de Dieu, sa sainteté, sa justice et sa miséricorde envers les pécheurs. Ces qualités ne sont en fait que des aspects de la volonté et de l'amour de Dieu.

Retenons simplement, que tous ces attributs sont en fait un tout unifié en Dieu puisqu'il est un. Dieu n'a pas telle et telle qualité, il EST telle et telle qualité. Nous sommes face au mystère de Dieu en qui la justice et la miséricorde ne font qu'un.

Conclusion

La connaissance de Dieu nous pousse à l'aimer davantage puisque comment ne pas aimer l'Amour ? Comment ne pas aimer celui qui est infiniment aimable ? Dieu est bon, nous voulons donc l'aimer. Dieu est grand, cela nous pousse à le servir. Dieu est partout, comment ne pas vivre continuellement sous son regard paternel. Dieu est juste et miséricordieux : il rendra à chacun selon ses œuvres.

*Inspiré du catéchisme des Trois Blancheurs
abbé Côme Rabany, fssp*

SAINT THOMAS D'AQUIN ET LES IMAGES



Léonard de Vinci,
Etude pour une Vierge en adoration

Au XIII^{ème} siècle, une intense activité intellectuelle en Europe correspond à un développement surabondant des images chrétiennes. Le développement économique permet la formation de classes moyennes en mesure de contribuer au culte par de riches dotations. Simultanément, une conviction se répand dans la mentalité catholique : la dévotion aux images constitue une forme de « bonne

œuvre » très utile au salut. On enregistre donc une formidable multiplication, dans les églises, de statues, de peintures, de fresques, de mosaïques, de vitraux colorés, souvent commandés par des laïcs aisés à des artistes désormais affranchis du schématisme de l'art byzantin.

Au même moment, l'apparition dans ce contexte, de formes de superstition conduit les grands théologiens de l'époque à approfondir la doctrine traditionnelle. Notons que c'est cette forme de superstition qui mènera les protestants (et particulièrement Calvin) à rejeter violemment l'image chrétienne trois siècles plus tard.

Mais au XIII^{ème} siècle la théologie se précise sur la question des images. Il en résulte une spécification des différents types de culte que les fidèles doivent vouer aux images : latrie pour les représentations du Christ, hyperdulie pour celles de la Vierge, dulia envers les saints.

C'est évidemment saint Thomas d'Aquin qui est le principal artisan de cet éclaircissement, comme en témoigne ce passage de la *Somme Théologique* (*Tertia pars*, question 25) : Doit-on rendre un culte de latrie à l'image du Christ ?

« Comme dit Aristote, il y a un double mouvement de l'âme vers l'image : l'un se portant vers l'image elle-même en tant qu'elle est une réalité, l'autre se portant vers l'image en tant qu'elle est image d'autre chose. (...) Ainsi donc, il faut dire qu'on ne doit aucune vénération à l'image du Christ en tant qu'elle est une chose, comme du bois sculpté ou peint, parce qu'on ne doit de vénération qu'à la créature raisonnable. Il reste donc qu'on lui manifeste de la vénération seulement en tant qu'elle est une image. Et il en résulte qu'on doit la même vénération à l'image du Christ et au Christ lui-même. Donc, puisque le Christ est adoré d'une adoration de latrie, il est logique d'adorer de même son image. »

La résolution de la première objection de la question de la *Somme* est essentielle. Elle concerne en effet l'interprétation du précepte « tu ne te feras pas d'images sculptées » du décalogue, qui a soulevé tant d'objection, a été à l'origine de la violente crise iconoclaste en Orient au VIII^{ème} siècle et est encore au fondement (selon une interprétation

erronée) de l'iconoclasme des calvinistes. Regardons ce texte qui nous donne avec limpidité la résolution du problème :

« Le précepte en question (il s'agit ici de l'interdit vétérotestamentaire de l'image formulé dans l'Exode) n'interdit pas de faire une sculpture ou une image, mais de la faire en vue de l'adorer, si bien que l'Exode ajoute : « Tu ne te prosterner pas devant ces dieux, et tu ne les adoreras pas. » Et puisque, nous venons de le dire, c'est le même mouvement qui se porte sur l'image et sur la réalité, la même défense interdit l'adoration de la réalité et celle de l'image. Il faut donc comprendre que l'adoration prohibée est celle des images que les païens fabriquaient pour vénérer leurs dieux, c'est-à-dire les démons ; et c'est pourquoi le texte avait dit d'abord : « Tu n'auras pas d'autres dieux devant moi. » Quant à Dieu lui-même, puisqu'il est incorporel, aucune image de lui ne pouvait être proposée car, dit saint Jean Damascène : « C'est le comble de la sottise et de l'impiété que de modeler une image de ce qui est divin. » Mais parce que sous la nouvelle alliance Dieu s'est fait homme, il peut être adoré sous son image corporelle. »

On peut dire après avoir entendu cela, que Saint Thomas est celui qui va le plus loin en occident dans la compréhension et l'approfondissement des principes du Concile de Nicée II, concile qui fixa en 737 le culte des images dans l'Eglise. Une phrase est à retenir, la dernière du texte que nous avons cité, pour affirmer l'entière légitimée des images proposée à la vénération des fidèles dans l'église : *parce que sous la nouvelle alliance Dieu s'est fait homme, il peut être adoré sous son image corporelle.*

abbé Jean-Cyrille Sow, fssp



ACTES DE CATHOLICITE

Baptême

A été régénéré par les eaux du baptême :

- ❖ Roch de Riberolles, le 9 octobre en la collégiale Saint-Just.

Première communion

A reçu pour la première fois Jésus-Eucharistie :

- ❖ Louis Moullé, le 3 octobre, en la collégiale Saint-Just.

Confirmation

A reçu le sacrement de la Confirmation

- ❖ Eugénie Mouilleron, le 4 septembre.

Décès

A reçu les funérailles chrétiennes :

- ❖ Jean Haldi, le 2 octobre, en la collégiale Saint-Just.

Donnez-leur, Seigneur, le repos éternel, et que votre lumière les illumine avec vos saints pour l'éternité.

ANNONCES REGULIERES

Catéchismes

- ❖ Pour enfants : de 4 ans à 11 ans, les mercredis hors vacances scolaires, à la Maison Padre Pio, de 09h30 à 10h30.
- ❖ Pour les collégiens : de 11 à 15 ans, tous les vendredis hors vacances scolaires, de 18h15 à 19h15, à la Maison Padre Pio.
- ❖ Pour les lycéens : de 15 à 18 ans, un mercredi tous les 15 jours, hors vacances scolaires, de 18h30 à 19h30, à la Collégiale Saint-Just. Prochains cours les mercredis **10 et 24 novembre, et 15 décembre**.
- ❖ Pour étudiants et jeunes professionnels : **Cercle Saint-Alexandre**.
Contact : abbé Côme Rabany, au 06 66 71 08 36.
Facebook : <https://www.facebook.com/CercleSaintAlexandre>
Prochaine séance : **lundi 15 novembre**, 20h00, 2 rue Franklin, Lyon 2.
- ❖ Pour adultes : un jeudi par mois, à 20h30, à la Maison Padre Pio. Thème de l'année : le Credo. Un tract est à disposition sur la table de presse précisant les dates et thèmes traités. Prochain cours le **jeudi 18 novembre**.

Servants de messe

Répétitions **le samedi**, de 9h30 à 11h00, à la collégiale Saint-Just.

Prochaines répétitions les 20 novembre, 18 décembre, 15 janvier, 19 mars, 9 avril, durant la semaine sainte et 7 mai.

Premier vendredi du mois

Les premiers vendredis du mois en période scolaire :

- Récollecion le matin à la Maison Padre Pio : messe (8h30), conférence (9h45) et heure sainte avec confessions (10h30) ; fin à 11h30.

*Attention : la récollecion n'aura **pas lieu le 5 novembre**, en raison des vacances scolaires.*

- Messe chantée à 18h45, suivie de l'adoration eucharistique jusqu'à 22h00, à la collégiale Saint-Just. Confessions de 20h00 à 21h00.

Rosaire pour la Vie

Le **samedi 20 novembre** à 10h30 sur l'esplanade de la Basilique Notre-Dame de Fourvière, devant la statue du pape Jean-Paul II.

Dates suivantes : 18 déc., 15 jan., 19 fév., 19 mars, 16 avr., 21 mai et 18 juin.

ANNONCES PONCTUELLES



Fête de la Toussaint – lundi 1^{er} Novembre

Messes aux horaires habituels du dimanche.

Vêpres de la fête, suivies des vêpres des défunts à 18h30.

Commémoration des fidèles trépassés – mardi 2 novembre

- Messes à Saint-Just à 07h00, 11h00 et 18h45 (chantée).
- Messe à la Maison Padre Pio à 08h30.

Horaires de vacances scolaires – semaine du 3 au 6 novembre

- Messes de semaine à 11h00 à Saint-Just.
- Confessions à partir de 10h30.

Indulgence plénière

Une indulgence plénière, applicable seulement aux âmes du Purgatoire, est accordée au fidèle qui :

1. Entre le 1^{er} et le 8 novembre, visite un cimetière et prie pour les défunts.
2. Le 2 novembre, visite pieusement une église et y récite le Pater et le Credo.

En vertu d'un décret spécial de la Pénitencerie Apostolique, cette année encore, l'indulgence peut être gagnée à une autre date de novembre, au choix du fidèle.

L'indulgence est la remise devant Dieu de la peine temporelle due pour les péchés déjà effacés quant à la faute par la confession, que le fidèle, bien disposé et à certaines conditions déterminées, reçoit par l'intervention de l'Eglise. Il revient en effet à l'Eglise, en tant que ministre de la rédemption, de distribuer et d'appliquer avec autorité le trésor des satisfactions du Christ et des saints.

Pour gagner une indulgence plénière (une seule par jour), en plus de l'état de grâce et d'exclure toute affection au péché, même véniel, il est requis d'accomplir l'œuvre indulgenciée et de remplir les trois conditions suivantes : confession sacramentelle (8 jours avant ou 8 jours après), communion eucharistique, prières aux intentions du Souverain Pontife (par exemple un Pater et un Ave).



RENDEZ-VOUS 2021-2022



- ❖ sam. 4 déc. 2021 : Récollecion de l'Avent – messieurs
- ❖ sam. 11 déc. 2021 : Récollecion de l'Avent – dames
- ❖ sam. 5 mars 2022 : Récollecion de Carême – dames
- ❖ sam. 12 mars 2022 : Récollecion de Carême – messieurs
- ❖ 10-17 avr. 2022 : Semaine Sainte
- ❖ sam. 7 mai 2022 : Confirmations par S.E. Mgr Gobilliard
- ❖ dim. 15 mai 2022 : Professions de foi
- ❖ dim. 19 juin 2022 : Premières communions
- ❖ sam. 25 juin 2022 : Kermesse paroissiale

DONS REGULIERS PAR VIREMENT AUTOMATIQUE

La Fraternité Saint-Pierre vit exclusivement du produit des quêtes et des dons. Si vous souhaitez l'aider régulièrement, remplissez l'ordre de virement ci-dessous et transmettez-le, dûment rempli, à l'établissement bancaire tenant de votre compte. Si vous désirez recevoir un reçu fiscal¹, n'oubliez pas de nous communiquer une copie du présent ordre. Merci d'avance de votre générosité.

1. Soixante-six pour cent - 66% - du montant de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Ainsi, si vous faites aujourd'hui un don de 50 euros pour aider financièrement la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre, vous pourrez bénéficier d'une réduction d'impôt de 33 euros. Le don ne vous aura réellement coûté que 17 euros.



ORDRE DE VIREMENT

Je, soussigné (nom, prénom)
titulaire du compte : vous demande de bien
vouloir virer, le de chaque mois, la somme de €

à compter du/...../..... (inclus) jusqu'à nouvel ordre ou jusqu'au/...../.....
(inclus).

sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

Bénéficiaire : Fraternité Saint-Pierre - 1, ch. de petite Champagne 69340

Francheville

CL BESANCON BP07234

IBAN : FR55 3000 2010 4200 0007 9277 F40

BIC : CRLYFRPP

Date et signature :

INTENTIONS DE MESSES

Prière de libeller le chèque au nom du prêtre qui célébrera la Messe.

Je prie Monsieur l'abbé :

de célébrer messe(s) aux intentions suivantes :

-

-

-

Honoraires :

- pour une messe : **18 €** ;

- pour une neuvaine (neuf messes) : **180 €** ;

- un trentain grégorien : **595 €** (du nom du pape saint Grégoire qui obtint la délivrance de l'âme d'un moine au purgatoire par 30 jours consécutifs de messes)

DON EN LIGNE : dons.fssp.fr/lyon



Bulletin Périodique Communicantes

Edition et impression

FSSP Lyon : 1 chemin de la Petite Champagne 69340 Francheville.

Directeur de la publication

Abbé Paul Giard.

Responsable de la rédaction

Abbé Paul Giard.

Prix de vente : 1 euro.

Dépôt légal : Novembre 2021.

ISSN : 2551-7031



Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre
Maison Saint-Padre-Pio

1, chemin de petite Champagne

69340 Francheville

☎ 04 81 91 85 90

🌐 www.communicantes.fr

Abbé Paul Giard - Chapelain

☎ 04 81 91 85 91 Mobile : 06 68 11 42 04 Courriel : abbe@giard.fr

Abbé Côme Rabany - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 92 Mobile : 06 66 71 08 36 Courriel : comerabany@outlook.fr

Abbé Hubert Lion - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 93 Mobile : 07 81 91 89 93 Courriel : abbe.hubertlion@gmail.com

Abbé Jean-Cyrille Sow - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 94 Mobile : 06 01 36 14 01 Courriel : sowjc@yahoo.fr



COLLEGALE SAINT-JUST - 41 RUE DES FARGES – 69005 LYON

Dimanche et jour de précepte

- 08h30 : Messe lue en rit lyonnais avec prédication
- **10h00 : Grand'messe**
- 18h30 : Vêpres et Salut du Saint-Sacrement, *sauf vacances scolaires*
- 19h30 : Messe lue avec prédication

Du lundi au jeudi, hors vacances scolaires

- 18h45 : Messe lue, *17h45- 18h30 confessions*

Le vendredi, hors vacances scolaires

- 07h00 : Messe lue
- 18h45 : Messe lue, *17h45- 18h30 confessions*

Le samedi

- 11h00 : Messe lue, *9h45- 10h45 confessions*



MAISON SAINT-PADRE-PIO

Du lundi au vendredi : 08h30 Messe lue, hors vacances scolaires